

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3199**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : Acquisition d'une propriété située 20-22, rue André Sartoretti et appartenant aux consorts Fournier

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012

Décision n° B-2012-3199

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Acquisition d'une propriété située 20-22, rue André Sartoretti et appartenant aux consorts Fournier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière, et en vue de la mise en œuvre d'un programme de logements locatifs et de l'élargissement de la rue André Sartoretti à 10 mètres, à l'emplacement réservé n° 15 au plan local d'urbanisme (PLU), la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une propriété située 20-22, rue André Sartoretti à Saint Genis les Ollières.

Il s'agit d'une maison d'habitation de 1er étage sur rez-de-chaussée et de ses dépendances qui seront démolies en totalité, ainsi que de la parcelle de terrain de 1313 mètres carrés sur laquelle ces constructions sont édifiées, le tout cadastré sous les numéros 142 et 313 de la section AT et appartenant aux consorts Fournier.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette propriété interviendrait au prix de 250 000 € admis par France domaine, bien cédé libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 16 janvier 2012 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 250 000 €, d'une propriété appartenant aux consorts Fournier, située 20-22, rue André Sartoretti à Saint Genis les Ollières, cadastrée sous les numéros 142 et 313 de la section AT et nécessaire à la constitution d'une réserve foncière, en vue de la mise en œuvre d'un programme de logements locatifs et à l'élargissement de ladite rue.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° OP14O1763, le 9 janvier 2012 pour la somme de 15 000 000 €.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2138 - fonction 824, pour un montant de 175 000 € pour le bâti compte 2111 - fonction 824, de 75 000 € pour le terrain et de 3 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.